

« Voilà ce que l'économie doit aux femmes en Suisse »

Texte : Inez Jovine Barrer et Lea Schlenker

L'assemblée générale (AG) de FemWiss a eu lieu le 2 octobre 2021 dans les locaux de Progr à Berne. En plus des rapports d'activité de l'association en 2020, l'AG était consacrée au système de retraite en Suisse et à ses aspects discriminatoires d'un point de vue féministe.

Afin d'examiner ces questions de plus près, nous avons invité Gabriela Medici, secrétaire centrale responsable des assurances sociales à l'Union syndicale suisse, ainsi que l'experte fiscale Danielle Axelroud à discuter avec nous. Depuis des années, toutes deux s'engagent sans répit contre les réformes des retraites discriminatoires envers les femmes et pour faire apparaître les critiques féministes à ce sujet – ainsi que contre les dispositions défavorables que le système de capitalisation des caisses de pension impose aux femmes en Suisse.

Renforcer l'AVS en tant que rente égalitaire

La plupart des personnes âgées de 65 ans et plus vivent des rentes de l'AVS et des caisses de pension ; l'AVS représente la source de revenu la plus importante pour 60% des ménages de couple. Les personnes ayant des bas revenus sont donc censées s'en sortir avant tout avec l'AVS (et les éventuelles prestations complémentaires). Dans sa présentation Gabriela Medici a rendu attentif·ve au fait que seules les rentes de l'AVS permettent de compenser en partie les différences de revenu. Cette compensation se fait par les bonifications pour tâches éducatives pour les enfants jusqu'à 16 ans et pour tâches d'assistance pour les parents nécessitant des soins. Ces bonifications sont incluses dans l'AVS et ajoutées chaque année comme revenu fictif au revenu professionnel. En outre, dans le cas des couples mariés, le revenu annuel total (la somme des revenus des conjoints) est divisé par deux et crédité à chaque compte individuel. L'AVS est donc l'une des rares institutions de l'Etat à tenir compte des différences genrées dans les biographies professionnelles, différences qui résultent de la répartition patriarcale du travail du soin (*care*) non payé. Cependant, l'AVS ne suffit pas pour vivre. Selon les statistiques de l'AVS de l'OFAS, les femmes célibataires reçoivent en moyenne 1894 francs par mois et les femmes mariées 1520 francs. Ce sont les veuves qui obtiennent les rentes AVS les plus élevées, soit 2176 francs en moyenne.

Les problèmes d'inégalités salariales sont particulièrement manifestes dans la prévoyance professionnelle, basée sur le système peu adapté à l'époque actuelle de capitalisation des caisses de pension. Alors qu'un tiers des femmes en Suisse n'obtient même pas de rentes des caisses de pension, la rente moyenne des caisses de pension des deux autres tiers revient à la moitié de celle des hommes. A titre d'exemple, Medici compare le calcul du gain annuel assuré par la prévoyance professionnelle entre des emplois à 50% et à 100%. Comme la déduction de coordination (le gain que les caisses de pension déduisent du salaire parce que celui-ci est déjà assuré par l'AVS) est la même pour un emploi à temps partiel que pour un emploi à plein temps, les différences de salaire entre les deux types d'emploi se renforcent avec les rentes. Alors que les personnes travaillant à temps partiel (50%) gagnent en général la moitié de ce qu'elles gagneraient avec un emploi à plein temps, leur rente des caisses de pension est 3,6 fois plus petite que celle des personnes travaillant à plein temps. La différence de salaire augmente donc dans la rente d'un facteur de 2 à un facteur de 3,6.

AHV21 – qui passe à la caisse ?

Lors de la deuxième partie de la discussion Danielle Axelroud auteure, en plus de son activité d'experte fiscale, de nombreux articles dans le domaine de la « realpolitik » féministe, a présenté le problème de la réforme AHV21. Plus de 300'000 personnes ont signé l'appel « Pas touche aux rentes des femmes ! » qui s'oppose à cette réforme, et cela pour des bonnes raisons explique Axelroud : les caisses de l'AVS souffrent d'un déficit d'environ 10 milliards de francs et pour pallier ce manque la Confédération veut relever l'âge de la retraite des femmes à 65 ans. Axelroud juge absurde que l'on fasse passer à la caisse précisément ce groupe démographique déjà souvent défavorisé économiquement – non seulement en ce qui concerne les salaires, mais aussi le système des retraites – pour boucher les trous de la sécurité sociale de l'Etat. Elle fait le calcul : en 2018, la différence de salaire inexplicée entre les genres se montait à 686 francs par mois pour un plein temps, ce qui représente plus de 8'000 francs par année. En considérant l'ensemble des femmes travaillant en Suisse, elle parvient à un montant de près de *13 milliards de francs par année*. « Voilà ce que l'économie doit aux femmes en Suisse », déclare Axelroud. Si les femmes recevaient des salaires équitables, le problème des revenus momentanément trop bas de l'AVS se réglerait tout seul.